

Brancardier - Cycle de qualification 8 jours

Ce programme vise à :

Acquérir et développer les compétences relatives à l'exercice du métier de brancardier

Objectifs spécifiques :

- Découvrir le métier de brancardier en établissement de santé.
- Savoir se situer dans une équipe pluridisciplinaire.
- Découvrir les règles standard en matière d'hygiène corporelle et vestimentaire au travail, maîtriser le lavage des mains, comprendre le principe des isolements et de décontamination des matériels.
- Acquérir des connaissances théoriques en matière de respect des droits du patient, de secret professionnel, de confidentialité des informations contenues dans le dossier patient, de responsabilité professionnelle.
- Appréhender les principes de base en communication, repérer les obstacles à la relation, mettre en place les éléments pour une relation de qualité.
- Réaliser les gestes de premiers secours d'urgences
- Savoir appliquer les règles d'ergonomie et de manutention des patients.

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Tout public.

CONCEPTEUR – FORMATEUR

Cadre de santé formateur afpc – Ingénieur Pédagogique Multimédia.

Infirmière Anesthésiste Diplômée d'Etat.

Formatrice GSU – Habilitée CESU 59.

Cadre kinésithérapeute – Masseur kinésithérapeute – DU en Ergonomie.

Consultante afpc – Formatrice en Geste et postures au travail auprès d'IFSI, d'IFAS, de Kinésithérapeutes et d'Ambulanciers.

MÉTHODE – MODE D'EXERCICE DU PARTICIPANT

Méthode démonstrative et interactive

Mode d'Exercice du Participant : Formation présentielle.



**PRENDRE SOIN
DE VOTRE
AVENIR**

Parc de l'innovation, 183 rue de Menin
59520 Marquette-lez-Lille
Tél.: 03.20.91.79.79

Brancardier - Cycle de qualification 8 jours

> Un support de formation est remis à chaque participant.

CONTENU

28 heures de formation générale sur le métier

14 heures de formation « La manutention des patients »

14 heures pour la validation de l'AFGSU niveau 1 *

La formation pourra s'articuler sur plusieurs semaines afin d'adapter au mieux les impératifs professionnels.

* uniquement pour les professionnels en poste

Etape 1 : EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Elle sera réalisée au début de la formation sous forme de « tour de table » permettant de définir les attentes de chaque participant en lien avec les objectifs du programme et ses pratiques professionnelles.

Etape 2 : ACQUISITION ET PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES

- Les établissements de santé
- La fonction de brancardier
- Organisation de la fonction de brancardage
- Notion d'équipe pluridisciplinaire
- Les outils de transmissions
- La responsabilité professionnelle
- L'hygiène en établissement de soins
- La dimension relationnelle de la fonction
- Gestion des appels téléphoniques et des effets personnels du patient
- Manutention des patients
- AFGSU Niveau 1

Etape 3 : EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION permettant la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration

Le formateur remplira les fiches d'évaluation individuelles qui seront transmises au CESU qui délivrera une Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence datée et signée. Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 3 mars 2006, « la validité de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 est de quatre ans. Le renouvellement de l'attestation est effectué après des séances de réactualisation des connaissances organisées par une des structures de formation autorisées des professionnels de santé ».

A l'issue de la formation, des évaluations des acquis de la formation (Article L.6353-1 du CDT) et



Brancardier - Cycle de qualification 8 jours

de la satisfaction seront réalisées par le formateur. Le prestataire délivrera au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Prochaine session en INTER :

1, 2, 4, 5, 8, 9, 11 et 12 février 2021



**PRENDRE SOIN
DE VOTRE
AVENIR**

Parc de l'innovation, 183 rue de Menin
59520 Marquette-lez-Lille
Tél.: 03.20.91.79.79